

COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-MONT
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

26-035

Séance du 29 juin 2026

Date de Convocation : 25.06.2026
Date d’Affichage : 25.06.2026

Nb de conseillers en exercice : 11
Présents : 08 Votants : 11
Contre : 0 Abstention : 0

Etaient présents : BAKKER Angélique, BERR Julia, CHAUVIN Romain, COIFFIER Claude, GAY Didier, GERVAIS Valérie, PIETRIGA Guy, PONCET Claude.

Excusés : JANOD Nelly (procuration donnée à Guy PIETRIGA)
ARIZMENDI Lucas (procuration donnée à Claude PONCET)
GAILLAR Elodie (procuration donnée à Valérie GERVAIS)

OBJET : Désignation du représentant de la commune au sein de la CLECT

L’an deux mille vingt-six, le 29 juin à 20 heures 00, les membres du conseil municipal de la commune de Dompierre-sur-Mont se sont réunis en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies B ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Terre d’Emeraude Communauté en date du 28 avril 2026 portant composition de la CLECT ;

Considérant que la CLECT a la charge d’évaluer les transferts de charges opérés au sein de la Communauté de communes ;

Considérant qu’il appartient au Conseil municipal de désigner un représentant au sein de la CLECT ;

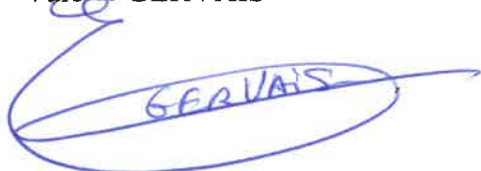
DECIDE

De désigner Monsieur PIETRIGA Guy comme délégué de la commune au sein de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées,

De charger Monsieur le Maire de notifier cette délibération à Monsieur le Président de Terre d’Emeraude Communauté.

Pour Extrait conforme,

Secrétaire de séance :
Valérie GERVAIS



Le Maire,



Guy PIETRIGA

